



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 24674

Texte de la question

M. Léo Andy rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie que la France a commémoré, l'année dernière, les cent cinquante ans de l'abolition de l'esclavage. Les multiples manifestations organisées dans ce cadre partout dans le pays, et notamment à l'Elysée, à l'Assemblée nationale, au Sénat, ont conféré à cet événement la dimension qu'il méritait pour respecter le devoir de mémoire. Y ont largement participé les jeunes lycéens, collégiens et les petits écoliers de la France hexagonale, témoignant ainsi de leur soif de connaissance de l'histoire de l'esclavage, de leur grande émotion devant l'horreur de ce crime contre l'humanité, de leur respect pour la lutte des esclaves et des anti-esclavagistes qui a jalonné la marche de l'humanité vers la liberté et la dignité humaine. C'est pourquoi il lui réitère sa demande concernant l'introduction obligatoire, dans l'enseignement primaire et secondaire, des cours de civilisation des DOM-TOM, permettant aux jeunes de l'outre-mer, mais aussi aux métropolitains, de mieux maîtriser leur propre histoire ainsi que celle de ces îles lointaines et de mieux comprendre les liens étroits, lointains et complexes que ces peuples ultramarins ont ainsi tissés avec la France. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de la suite qu'il compte réserver à cette proposition.

Texte de la réponse

Les programmes d'histoire des collèges et lycées actuellement en vigueur permettent d'étudier les thèmes liés à l'histoire de l'esclavage. En classe de cinquième, le chapitre intitulé : « l'Europe à la découverte du monde » évoque la destruction des civilisations amérindiennes et la constitution des premiers empires coloniaux (l'épuisement de la main-d'oeuvre indienne et son remplacement par des esclaves venus d'Afrique). En classe de quatrième, le chapitre traitant de la présentation de l'Europe moderne aux XVIIe et XVIIIe siècles met en évidence les contrastes économiques entre les pays qui tirent leur puissance économique du commerce maritime - Provinces unies, Angleterre, et France - et les pays restés essentiellement ruraux. Cette puissance économique est fondée sur la puissance coloniale et le trafic triangulaire entre l'Afrique, l'Amérique et l'Europe. Dans la question sur la période révolutionnaire, la comparaison de la situation de l'Europe de la fin du XVIIIe siècle et celle de 1815 permet de faire le bilan des réussites et des échecs de cette période (abolition de l'esclavage en 1789, puis son rétablissement par Napoléon, en 1802). L'étude de la France de 1815 à 1914 introduit inévitablement l'évocation de l'abolition de l'esclavage en 1848. Au lycée, ces sujets sont de nouveau étudiés à travers l'étude de la période révolutionnaire et de celle de la première moitié du XIXe siècle. Afin d'adapter l'enseignement de l'histoire et de la géographie dispensé dans les départements d'outre-mer, un projet de note de service, en cours d'élaboration, complétera par des instructions données aux recteurs des académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ces programmes pour le collège et le lycée d'enseignement général et technologique. Une étude de l'histoire et du peuplement des DOM doit permettre de mettre en perspective le passé et d'aider les élèves à mieux comprendre qui ils sont et où ils vivent. Dans les territoires d'outre-mer, des aménagements de programme sont effectués en fonction des spécificités de ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Léo Andy](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24674

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 avril 1999

Question publiée le : 1er février 1999, page 546

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2357